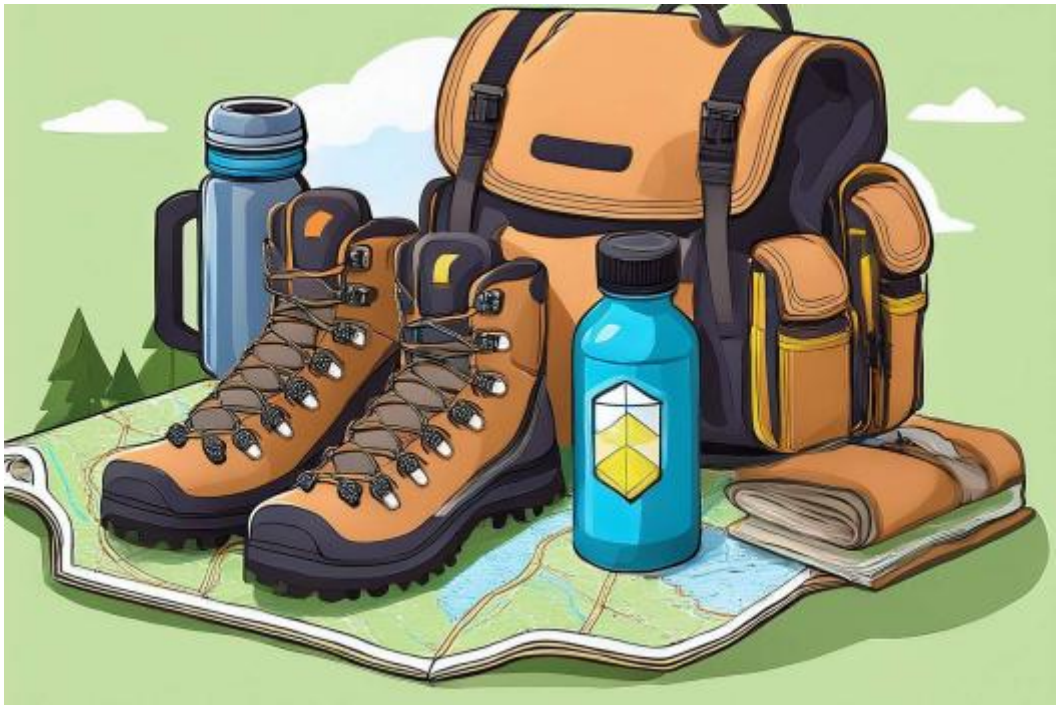
Rappels de sécurité



Nous vous recommandons d’être toujours convenablement équipés de chaussures adaptées à la randonnée et d’avoir sur vous votre licence FFRandonnée de l'année en cours.

- N’oubliez pas de vous munir d’eau, de vêtements de pluie et, selon la période, de protections solaires (chapeau, crème, veste polaire …)
- Vous randonnez sous la responsabilité d'un animateur. Nous vous demandons de vous conformer à ses instructions de sécurité.

Conditions climatiques extrêmes (forte neige, verglas, tempête)
Le responsable d’une randonnée peut être amené à l’annuler la veille, voire le matin même. Il est donc prudent de consulter vos emails, ou encore d’appeler l’organisateur de cette randonnée avant de partir.